



Ecole Sainte-Anne
2 place des lots
56190 LE GUERNO

P.P.M.S. face aux Risques Majeurs

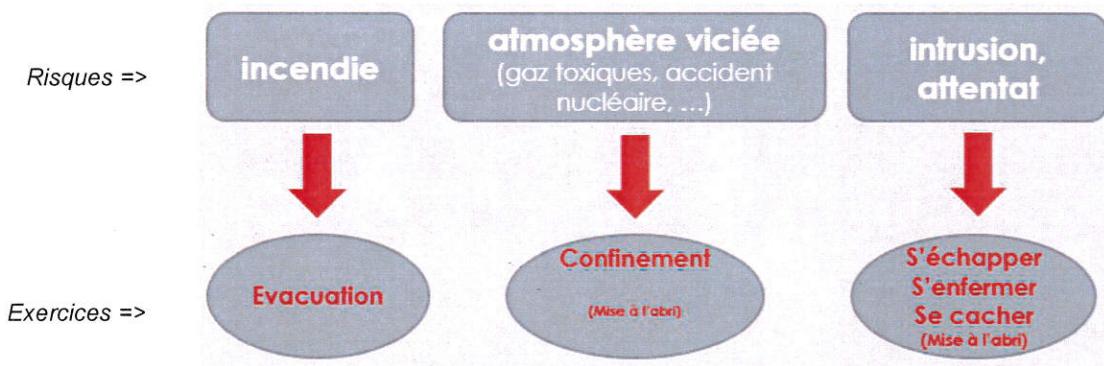
Cher(s) parent(s),

La vigilance renforcée continue de s'appliquer sur tout le territoire.

Notre établissement scolaire s'est doté d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S.)** pour permettre aux équipes éducatives :

- de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours,
- d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

Le PPMS recense **3 grandes catégories d'accidents majeurs** pour lesquels nous devons organiser des exercices collectifs de sécurité :



Ces exercices seront réalisés cette année avec toutes les classes sous forme de « jeux » pour les plus petits.

Le ministère demande à chacune et chacun, personnels de l'Éducation nationale, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance de ces consignes et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans nos écoles et établissements*.

Je me permets d'ajouter à ces consignes ministérielles l'annexe 2 : « *Les bons réflexes en cas d'accident majeur* » de notre PPMS.

Je vous prie de lire avec attention les documents en page suivante.

En vous remerciant.

Céline SERTHELON
Chef d'établissement

Consignes ministérielles

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement



Évitez les attroupements devant l'établissement



Organisation de trois exercices de sécurité



PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur :

Le site du Ministère : education.gouv.fr

Le compte Twitter : @educationfrance



gouvernement.fr/alpha-alerte-saip

PPMS - Annexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

EN CAS D'ALERTE



En cas d'alerte

N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous irez au devant du danger.



Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.

~ France Inter Vannes : 88,6 MHz
~ France Bleu Armorique : 96,2 MHz



N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer. Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).